

MAIRIE DE TREFFIAGAT



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVIS

Les associations mentionnées à l'article 138 du Code de la Famille et de l'aide sociale sont avisées que Mme le Maire de TREFFIAGAT procédera à la nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale mentionnés au 4<sup>ème</sup> alinéa de cet article et qu'elles peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants avant le 12/06/2020.

TREFFIAGAT, le 25 Mai 2020

Le Maire,

Mme CARROT-TANNEAU Nathalie

